



Office de la circulation
et de la navigation
Secteur circulation
1700 Fribourg

Demande de non-publication des données dans l'Auto-index

Selon l'article 89 de la LCR, les cantons peuvent publier les noms et adresse des personnes détentrices de véhicules si la communication officielle de ces données ne fait pas l'objet d'une opposition. Les personnes peuvent s'opposer, sans conditions et gratuitement, à la diffusion des indications les concernant auprès de l'autorité cantonale compétente.

La non-publication des nom et adresse du détenteur(trice) des plaques de contrôle mentionnées ci-après est requise.

Données personnelles du détenteur(trice) des plaques :

FR

Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____

NPA, lieu : _____

La personne soussignée est informée que l'OCN pourra toutefois communiquer certaines données (nom, adresse, assurance) aux personnes qui:

- a. participent à la procédure d'admission;
- b. sont concernées par un accident de la route;
- c. font valoir par écrit un intérêt suffisant, en vue d'une procédure.

Date et signature : _____

Veuillez nous renvoyer ce formulaire par poste ou par mail, dûment rempli et signé